

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX*

*Date de la convocation : 22 juin 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX.

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Jean-Luc BARBO donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Guy CORBEL donne pouvoir à Éric MOISAN,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Éric MOISAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Valérie MORFOUASSE donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Daniel COMMAULT,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nicole DROBECQ

**Délibération n°2022-063**

Membres en exercice : 69 Présents : 47 Absents : 22 Pouvoirs : 17

**FINANCES  
VALEURS IRRECOUVRABLES 2022**

Les restes à recouvrer sont des recettes en attente d'encaissement, dont le recouvrement est de la responsabilité du comptable public. Si les procédures mises en œuvre se sont révélées inopérantes, le comptable public présente la liste des créances à admettre en non-valeur. Ces propositions concernent 4 catégories de dettes :

- Personnes disparues,
- Restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite (30 €),
- Combinaison infructueuse d'actes (oppositions à tiers détenteurs auprès d'un employeur ou d'une banque ou de la Caisse d'Allocation Familiale se sont révélées inopérantes),
- Délai de recours prescrit.

Par ailleurs, sont effacées certaines créances que l'on nomme créances éteintes et dont le caractère irrécouvrable est fixé par décision de justice. Ces créances résultent de situations de surendettement personnel ou professionnel (procédures de rétablissement personnel, et créances pour insuffisance d'actifs).

Le comptable public propose, pour le budget principal, d'annuler les créances suivantes :

Budget principal	ADMISSIONS EN NON-VALEUR (pour délibération)	CREANCES ETEINTES (pour information)
2011	416,00	
2017	411,05	
2018	413,24	
2019	580,51	
2020	142,93	
<b>TOTAL</b>	<b>1 963,73</b>	

Dechets ménagers	ADMISSIONS EN NON-VALEUR (pour délibération)	CREANCES ETEINTES (pour information)
2011	5 893,02	
2012	609,74	
2013	8 180,76	40,99
2014	2 077,55	61,66
2015	9 656,85	495,00
2016	16 512,10	975,63
2017		348,35
2018		689,21
2019		636,82
2020		888,05
2021		1 457,18
<b>TOTAL</b>	<b>42 930,02</b>	<b>5 592,89</b>

Eau potable	ADMISSIONS EN NON-VALEUR (pour délibération)	CREANCES ETEINTES (pour information)
2008	478,50	
2011	31,85	
2012	487,65	
2013	855,29	
2014	976,65	
2015	1 033,16	278,49
2016	2 976,26	278,54
2017	14 001,52	353,06
2018		420,29
2019		679,78
2020		911,76
2021		966,71
<b>TOTAL</b>	<b>20 840,88</b>	<b>3 888,63</b>

Assainissement	ADMISSIONS EN NON-VALEUR (pour délibération)	CREANCES ETEINTES (pour information)
2010	143,54	
2011	425,60	
2012	1 417,41	
2013	2 023,22	
2014	616,42	
2015	2 209,91	284,78
2016	3 898,29	338,88
2017	12 854,11	465,98
2018		565,14
2019		185,77
2020		316,90
2021		571,82
<b>TOTAL</b>	<b>23 588,50</b>	<b>2 729,27</b>

Parcs d'activité	ADMISSIONS EN NON-VALEUR (pour délibération)	CREANCES ETEINTES (pour information)
2020		1 980,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 980,00</b>

Transport	ADMISSIONS EN NON-VALEUR (pour délibération)	CREANCES ETEINTES (pour information)
2019		720,00
<b>TOTAL</b>		<b>720,00</b>

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les admissions en non-valeur proposées par le comptable public et présentées ci-dessus,
- PREND ACTE des annulations de créances éteintes issues des procédures de redressement personnel et des créances pour insuffisance d'actif,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

11 JUIL. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

11 JUIL. 2022

De l'affichage le 11 JUIL. 2022

*Pour le Président,  
Par délégation,*

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT